



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1270-78
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME

AUX PERSONNES INTERESSÉES par un projet de règlement modifiant le *Règlement du plan d'urbanisme n° 1270* de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1270-78 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin :

- de retirer l'orientation d'aménagement « Favoriser le développement industriel » pour le lot 1 674 100 et changer son affectation « Industrie mixte (I-M) » pour « Habitations de moyenne et forte densités (H-MF) »;
 - d'ajouter le lot 1 674 110 aux territoires assujettis à un PIIA;
 - d'intégrer les lots 1 674 100 et 1 674 110 au PPU du quartier de la Gare sous l'affectation « Résidentielle de densité élevée » et les ajouter au territoire d'étude assujetti à des mesures particulières concernant le stationnement
2. L'objet de ce projet de règlement est explicité au résumé ci-après.
 3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 7 octobre 2024, à 18 h 30 à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
 4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
 5. Ce [projet de règlement n° 1270-78](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Résumé du Règlement n° 1270-78

Le règlement n° 1270-78 a pour objet de modifier l'aire d'affectation applicable aux lots 1 674 100 et 1 674 110.

Le règlement n° 1270-78 a également pour objet d'intégrer ces lots dans le secteur du Programme particulier d'urbanisme de la Gare, en conséquence modifier le concept d'aménagement, l'affectation détaillée et la gestion du stationnement.

Service de l'aménagement du territoire
20 août 2024

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20 septembre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Croquis – Secteur concerné

